

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°22 du 16 mai 2012**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

*Du 20 janvier 2012*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.**

*Du 20 janvier 2012*

NOR D E F F 1 2 0 2 0 4 1 A

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 26 du 31 janvier 2012, texte n° 6 ; signalé au BOC 22/2012.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 20 janvier 2012, le tableau de l'article 1<sup>er</sup>. de l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Remplacer :			
Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Châtres	46 500	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)
Par :			
Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Châtres	2 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)